

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme CADENET Catherine à Mme ARTIS Géraldine
M. CAILHOL Gérard à M. PRIVAT Gaëtan

Mme ESPERANCE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 08 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- Attribution du marché Travaux D'Aménagement de la RD999 en Traverse

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation à été lancée le 21 avril 2021 pour le marché de travaux d'aménagement de la RD999 en traverse pour une remise des offres le 12 mai 2021 à 12h00, sur les lots 1 et 3.

Il rappelle également l'objet de la délibération 2021-036 du 8 Avril 2021, portant sur la convention prise avec le département pour les besoins du lot n°2.

Monsieur le Maire annonce les résultats de la consultation :

Lot 1 : SAS Guipal pour un montant de 259 189.88 € HT

Lot 3 : SDEL MASSIF CENTRAL pour un montant de 59 444 € HT

Après délibération, le conseil municipal approuve la dépense de 318 633.18 € HT de travaux pour les lots 1 et 3, et autorise monsieur le Maire à signer les marchés publics

2 – Demande de subvention : Restauration de la Chapelle de l'Ermitage

En vue des travaux qui doivent être entrepris sur la chapelle de l'Ermitage, afin de conserver le patrimoine communal d'un montant estimatif de 14 900 € HT, Monsieur le Maire souhaite faire des demandes de subventions auprès du conseil Départemental de l'AVEYRON à hauteur de 30% sur la partie extérieure soit 1350€, et auprès de la Région Occitanie au titre du FRI (Fonds Régional d'Intervention) du montant le plus élevé possible.

Le début des travaux est prévu en 2022.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents et actes utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

3 - Décision Modificative 1 –Budget Communal

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget Communal de l'exercice 2021, afin de rembourser la caution bancaire du locataire suite à son départ du logement – Rue du Quai :

D 16-D 165 : + 400.00€ / D 23-D 2315 : - 400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** la décision modificative ci-dessus.

Vote : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention.

4- Approbation PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le plan communal de sauvegarde (PCS), ce document est composé des annuaires de moyens et de personnes à mobilisés en cas d'événements majeurs, vise la gestion des risques majeurs et la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles d'organisation territoriales.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve le PCS et charge le Maire de prendre un arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

Questions diverses :

Local Salmanac : Suite à un courrier reçu en mairie le 9 Juin 2021 de la part d'un administré vivement intéressé par le local situé au-dessus de la salle communale de Salmanac, le conseil municipal propose de louer ce local à l'intéresser pour un montant de 100€/mois.

Présentation « Api-cité » : M. PUECH Simon a pris la parole en fin de réunion pour présenter au conseil municipal le label « Api-Cité » qui a pour but de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Après avoir échangé, le conseil municipal étudiera une éventuelle demande de labélisation en 2022.